

**Commune de PLENEE JUGON**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**Séance du 20 juillet 2017**

*L'an deux mille dix-sept, le vingt juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de PLENEE-JUGON légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Gérard LE CAM, Maire – Sénateur honoraire.*

**Etaient présents** : Gérard LE CAM, Fabienne BOILET, Suzanne BOURDÉ, Jean-Pierre COUSTÉ, Gwénaëlle GEORGE, Armand GUÉRIN, Hubert JÉGU, Roland LUCAS, Hélène MARIE, Olivier MORAND et Joël TARDIVEL.

**Absent(s) excusé(s)** : Serge DUVAL, Marie-Noëlle GOINGUENET, Michel JOUAN, Danièle LE HELLEC, Isabelle MORICE, Isabelle OHEIX, Florence ONFRAY et Gérard SAMSON.

**Pouvoir(s)** : Serge DUVAL à Joël TARDIVEL, Marie-Noëlle GOINGUENET à Suzanne BOURDÉ, Michel JOUAN à Armand GUÉRIN, Danièle LE HELLEC à Gérard LE CAM, Isabelle MORICE à Hélène MARIE, Isabelle OHEIX à Gwénaëlle GEORGE, Florence ONFRAY à Olivier MORAND et Gérard SAMSON à Hubert JÉGU.

**Secrétaire de séance** : Armand GUÉRIN

**Date de convocation** : 13 juillet 2017

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

**Présents** : 11

**Votants** : 19

### **8.1 Commune de TRAMAIN : avis modification n° 2 du P.L.U.**

Courant Juin dernier, la commune de TRAMAIN a transmis le projet de modification simplifiée de leur Plan Local d'Urbanisme. Ladite modification a pour objet :

- . Ouverture à l'urbanisation de la zone 1AUs,
- . Modification du règlement des zones AU,
- . Instauration d'Orientations d'Aménagement et de Programmation sur le secteur concerné pour cette ouverture à l'urbanisation

Cela concerne le projet d'un futur lotissement qui, à terme, aboutira à la réalisation de 56 logements.

La commune étant commune limitrophe de TRAMAIN, les membres du conseil municipal sont amenés à émettre un avis sur le projet de modification simplifiée du P.L.U. précité.

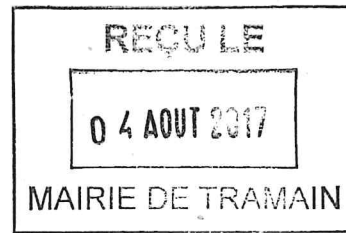
**Décision :**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée délibérante émet un avis favorable sur le projet de modification simplifiée du P.L.U. de la commune de TRAMAIN.**

Fait et délibéré à Plénée-Jugon, les jours, mois et an susdits  
P.E.C. en mairie le : 21.07.2017  
Date d'envoi en Préfecture : 25.07.2017

M. Gérard LE CAM,  
Maire – Sénateur honoraire





Service émetteur : Délégation départementale des Côtes d'Armor  
Pôle Santé Environnement

Affaire suivie par : Muriel PEREZ  
MP/CB

Courriel : [ars-dt22-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dt22-sante-environnement@ars.sante.fr)

Téléphone : 02.96.60.42.20  
Télécopie : 02.96.33.72.81

Madame le Maire  
Chantal DEJOUE  
4, rue de la République  
22640 TRAMAIN

Réf. :

P. J. :

Date : 1<sup>er</sup>/08/2017

Objet : Modification n° 2 du PLU de TRAMAIN/Ouverture à l'urbanisation.

Monsieur le Maire,

En réponse à votre courrier du 14 juin dernier qui a pour objet la modification du PLU de votre commune, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'ai aucune observation à formuler sur le dossier.

J'émetts un avis favorable.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le DGARS, et par délégation,  
L'Ingénieur du Génie Sanitaire,

Carole CHERUEL

Saint-Brieuc, le **05 JUL. 2017**

références 2017 / 6448  
service Patrimoine Bâti  
Tél 02 96 62 80 08  
suivi par Josiane ROUILLE  
objet **PLU TRAMAIN - modification n° 2  
urbanisation zone 1 AUs**

Madame Chantal DEJOUE  
Maire de TRAMAIN  
Mairie  
4 rue de la République  
22640 TRAMAIN



Madame le Maire,

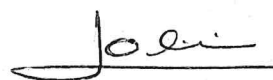
Je vous remercie de m'avoir transmis, pour avis, le dossier de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de votre Commune.

Après examen de ce projet concernant l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 1AUs située à l'Est du Bourg, j'ai l'honneur de vous informer qu'il n'appelle pas d'observations de la part de mes services.

Dès l'approbation de ce document, je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la nouvelle version du P.L.U. sous cédérom.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Président,**  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur-Adjoint,



J. OLLIVIER



**Mairie de Tramain**  
4 rue de La République  
22640 TRAMAIN

**A l'attention de Madame le Maire**

Direction Services Techniques  
Service Urbanisme – références 2017-005  
Affaire suivie par :  
Katell NICOLAS

**Objet :**  
**Modification N°2 du PLU**

Madame le Maire,

Vous m'avez notifié le 19 juin dernier le projet de modification n° 2 du PLU de votre commune portant sur :

- l'ouverture à l'urbanisation de la zone 1AUs
- la modification du règlement des zones AU
- l'instauration d'Orientations d'Aménagement et de Programmation sur le secteur concerné par cette ouverture à l'urbanisation

Je vous informe que Lamballe Terre & Mer n'a pas d'observations particulières concernant l'ouverture à l'urbanisation. A noter qu'une zone humide jouxte les parcelles à ouvrir à l'urbanisation. Un rapide parcours de terrain a permis d'écarter la présence éventuelle de zones humides sur ces parcelles.

Sur la modification du règlement, l'article AU3 page 17 indique que "les voies en impasse doivent présenter une aire de retournement ». Je vous remercie de bien vouloir préciser "adaptée notamment aux véhicules de collecte des déchets ménagers"

Enfin, je m'interroge sur le périmètre de la zone 4AUr au sein de l'OAP projetée car il ne correspond pas au périmètre cartographique délimitant la zone 1 AUs initiale (modifiée dans le cadre de la modification 1)

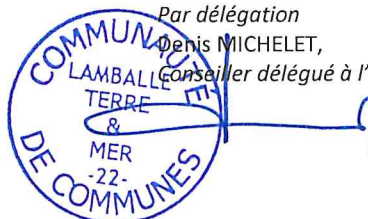
Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président

Par délégation

Denis MICHELET,

conseiller délégué à l'urbanisme





TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE



Direction générale des services  
Pennrenerezh ar servijoù

Direction de l'aménagement et de l'égalité  
Service Connaissance, Observation,  
Planification et Prospective  
Personne chargée du dossier : *Arnaud Degouys*  
Fonction : Chargé de l'aménagement de l'espace  
et de la stratégie foncière  
Tél. : 02 90 09 17 37  
Courriel : [arnaud.degouys@bretagne.bzh](mailto:arnaud.degouys@bretagne.bzh)

Madame Chantal DEJOUE  
Maire de TRAMAIN  
Mairie  
4 rue de la République  
22640 TRAMAIN

→ Référence à rappeler dans toutes vos correspondances  
N° : 220426DIRAM/SCOPP/AD

Rennes, le

21 JUL. 2017

Objet : modification n° 2 du PLU

Madame la Maire,

Je vous informe que j'ai bien réceptionné les éléments concernant votre dossier : modification n° 2 du PLU du 16/06/17 et je vous en remercie.

La Bretagne connaît aujourd'hui une croissance démographique remarquable. Cette dynamique est un indicateur fort de l'attractivité et de la vitalité de notre région, qui place la problématique de la gestion du foncier et de ses usages au cœur des préoccupations de l'ensemble des acteurs du territoire. Elle constitue également un défi majeur en matière d'habitat, d'équipements, d'emplois, d'accessibilité et de formation.

Devant l'importance de ce défi, et dans une perspective de responsabilité partagée sur l'aménagement du territoire breton, la Région considère les documents de planification et de programmation comme une réponse stratégique de premier ordre, dont la qualité doit garantir la cohésion et l'aménagement durable de la Bretagne. Parce que les enjeux de l'aménagement se jouent aujourd'hui à l'échelle du territoire vécu et du bassin de vie, la Région encourage la couverture progressive de l'ensemble du territoire par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle du Pays, et par un Plan Local d'Urbanisme et un Programme Local de l'Habitat à l'échelle intercommunale.

La Région est très attentive à l'élaboration des documents de planification, qui doivent permettre aux acteurs du territoire de créer une dynamique collective et d'élaborer un projet de territoire de qualité, dans le cadre d'une concertation locale forte.

Pour répondre à l'attente des territoires, soucieux de disposer d'éléments sur les politiques régionales, le site internet de la Région Bretagne met à disposition les publications et les orientations relatives à la stratégie foncière régionale et aux politiques régionales d'aménagement durable ([www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh), rubrique les politiques/territoires/aménager durablement l'espace). Parmi ces publications, la contribution initiale de la Région aux SCOT de Bretagne synthétise ainsi les préconisations régionales en matière de planification territoriale, à l'échelle des bassins de vie. Dans le cadre de la procédure que vous menez actuellement, je vous invite à prendre connaissance de ces orientations qui pourront, je l'espère, apporter des éléments utiles à votre réflexion.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes salutations très distinguées.

La cheffe du service connaissances, observation,  
planification et prospective

Catherine GUEGUEN



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE  
283, avenue du Général Patton  
CS 21101 - 35711 RENNES CEDEX 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 - Fax : 02 99 27 11 11  
[www.bretagne.fr](http://www.bretagne.fr)

KUZUL RANNVRO BREIZH  
283, bali ar Jeneral Patton  
CS 21101 - 35711 ROAZHON CEDEX 7  
Pgz : 02 99 27 10 10 - Plr : 02 99 27 11 11  
[www.rannvro-breizh.fr](http://www.rannvro-breizh.fr)



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

**Direction régionale  
des affaires culturelles  
de Bretagne**

**Unité départementale  
de l'architecture et du patrimoine  
des Côtes d'Armor**

Affaire suivie par  
Nathalie DANGLES  
Architecte des Bâtiments de France

Poste : 02 96 60 84 70

Réf : ND/EP/17.204

Saint-Brieuc, le 20 juin 2017



L'Architecte des Bâtiments de France,  
Adjoint au chef de l'unité départementale de  
l'architecture et du patrimoine des Côtes d'Armor

à

Madame le Maire de Tramain

**Objet : Réponse à la notification de la modification n°2 du PLU de Tramain**

Madame le Maire,

Je n'ai pas d'observation particulière à formuler sur ce dossier au titre des sujets relevant de ma compétence.

Me tenant à votre disposition pour toute information complémentaire concernant ce dossier, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

L'Architecte des Bâtiments de France  
Adjoint au chef de l'unité départementale de  
l'architecture et du patrimoine des Côtes d'Armor

Nathalie DANGLES